



Planifier et Porter la politique de l'Eau

- Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques
- Journée technique du 01 décembre 2020

**SAUVONS !
L'EAU !**



Le document cadre

- **Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027**

Bilan en matière d'amélioration de la qualité des masses d'eau à l'échelle du bassin RMC.

Pour 2020, 48% des masses d'eau superficielles affichent un bon état.

Objectif de 66% en 2021.

La préparation d'un nouveau cycle pour confirmer les mesures engagées et anticiper les futurs enjeux.

Les orientations fondamentales poursuivent les objectifs suivants:

- Renforcer l'adaptation au changement climatique
- Renforcer la concertation et la gouvernance locale de l'eau
- Développer les approches intégrées et concertées à l'échelle pertinente, pour agir efficacement en tenant compte des enjeux socio-économiques
- Renforcer et faciliter la prise en compte des objectifs de la politique de l'eau dans les projets et l'aménagement du territoire



Liste des Orientations Fondamentales

- **OF 0: adaptation au changement climatique / prospective, économie des ressources, solutions fondées sur la Nature**
- **OF 1 et 2: prévention et non dégradation / volet opérationnel de la séquence éviter, réduire et compenser**
- **OF 3: enjeux sociaux et économiques / écouter et associer les territoires dans la construction des projets**
- **OF 4: gouvernance locale de l'eau / gestion intégrée des enjeux de l'eau: structuration GEMAPI, élaboration et animation des SAGE**
- **OF 5: pollutions-protection de la santé / plans d'actions concertés, analyse coût-efficacité,**
- **OF 6: milieux aquatiques / approche intégrée pour actions ciblées et prioritées (réservoirs biologiques, restauration des milieux , espaces de bon fonctionnement)**
- **OF 7: équilibre quantitatif / gestion de la ressource avec des projets de territoire, anticipation vis-à-vis des territoires en déséquilibre ou fragiles**
- **OF 8: inondations / limiter la vulnérabilité, actions de reconfiguration des milieux naturels**

Les objectifs

- **Définir un cadre d'actions sur l'ensemble des bassins versants pour placer l'Eau au cœur des préoccupations.**
- **Fixer des priorités au traitement des pressions existantes et éviter d'en générer de nouvelles.**
- **Travailler en transversalité.**
- **Accompagner, entreprendre et évaluer les opérations en faveur de la préservation et de la protection des milieux aquatiques.**





Les arguments

- **L'eau peut devenir rare: appréhender le changement climatique, articuler des projets autour de la ressource disponible,**
- **L'eau est multiple: prendre en compte l'ensemble des dimensions de la ressource (eau potable, assainissement, pluvial, zones humides, milieu marin),**
- **L'eau est gérée: mobiliser les réseaux des différents acteurs à l'échelle du bassin versant pour engager des synergies**
- **L'eau reste patrimoine commun de la nation: tenir compte des enjeux de l'eau dans tout projet d'aménagement.**

Planifier et agir

- Une boîte à outils organisée pour une complémentarité d'approche

Guide technique
du SDAGE et du PGRI



EAU ET URBANISME
EN RHÔNE-MÉDITERRANÉE
Assurer la compatibilité des documents
d'urbanisme avec le SDAGE et le PGRI

Guide technique
du SDAGE



DÉLIMITER L'ESPACE
DE BON FONCTIONNEMENT
DES ZONES HUMIDES

Zones humides

Guide technique
du SDAGE



DÉLIMITER L'ESPACE
DE BON FONCTIONNEMENT
DES COURS D'EAU

Hydromorphologie

BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Décembre 2019



**SAUVONS!
L'EAU!**

BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Juin 2018



**SAUVONS!
L'EAU!**

BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Décembre 2016



**SAUVONS!
L'EAU!**

A paraître prochainement: guide eaux souterraines

Planifier et agir

Présentation des différents documents d'urbanisme et articulation avec les dispositions du SDAGE



La réalisation de ce guide a bénéficié du soutien financier de :



Des pistes à approfondir

- **Différents acteurs s'impliquent dans la traduction opérationnelle**



Formaliser une feuille de route pour les liens entre contrats de milieux et la planification:

- **Gouvernance et animation de la filière Eau/Urbanisme**
- **Anticiper la capacité à maintenir un niveau de protection des cours d'eau / pressions**

Des axes de réflexion

- **Chercher d'abord à « éviter » les atteintes au milieu naturel.**
- **Limiter l'artificialisation des sols en intégrant les capacités de la ressource disponible et des milieux récepteurs**
- **Respecter les espaces des cours d'eau: le lit, les berges, les espaces latéraux, forêt alluviale, zones humides**
- **Communiquer et échanger entre acteurs, trouver la bonne et juste mesure**





En synthèse

- **Les liens entre Eau et Urbanisme sont interdépendants. Le nouveau SDAGE poursuit dans ses dispositions la nécessité d'une **approche intégrée** (voir annexe 5 du SDAGE 2022-2027).**
- **L'engagement des plans d'action sur un cours d'eau doit être pensé et réfléchi en **cohérence avec les usages et le potentiel du territoire**.**
- **La planification des programmes d'aménagement doit placer **l'eau au cœur de la réflexion** dans une logique de valorisation de la ressource (économie, moindre impact, logique de service rendu).**
- **Les gestionnaires de milieux aquatiques ont un rôle majeur dans le suivi des cours d'eau, gestion quantitative et qualitative.**

La déclinaison des programmes d'actions doit tenir compte des évolutions naturelles, préserver et restaurer les atteintes aux milieux.

De par les expériences déjà engagées et les objectifs à atteindre, les gestionnaires de milieux aquatiques peuvent intervenir dans la planification pour participer à l'aménagement territorial.



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Franck ZOULALIAN
Délégation de Marseille
Réfèrent SDAGE/SAGE/ Urbanisme
01 décembre 2020